

## FRANCFORT ET SAMUEL, Cholon filature de soie (1871-1874)

Hte Frédéric-Thomas-Caraman,  
Sept cents millions de revenus en Cochinchine :  
mémoire-rapport à M. le Président de la République et à l'Assemblée nationale,  
1<sup>er</sup> octobre 1871

[16] Les filatures [de soie] de MM. Francfort et Samuel, agents de la ferme d'opium à Cholen, près Saïgon, celles du R. P. Roy, et celles de MM. Taillefert et Brou, ont donné les plus beaux résultats sous la direction de fileuses françaises.

---

Hte Frédéric Thomas-Caraman,  
Rapport sur le Cambodge,  
présenté le 24 janvier 1874 au ministère de la Marine et des colonies, 1874

.....  
[10] Vous connaissez la célèbre filature de MM. Francfort et Samuel, sise à Cholen, près de Saïgon ; vous savez à quel degré inespéré elle est arrivée en moins de deux ans, bien qu'il y ait à y apporter des modifications dont M. Duseigneur-Kléber m'a promis de nous faire bénéficier au Cambodge. Elle est la confirmation du jugement porté par M. Moura, notre savant représentant du Protectorat.

Cette soie, sortie de la filature de Cholen, a reçu la mention suivante, que je transcris textuellement :

Foncée, tourne passablement, un peu de voile, un peu de déchet, quelques bouchons.

Le titre est : 9 pour 0/0

Les blanches sont les meilleures et sont particulières au Tong-Kin septentrional et au Cambodge laotien.

[11] Voici le tableau des mentions que m'a fourni M. Duseigneur-Kléber :

### TRADITION

Bonne propre.

Tourne très bien.

Tourne assez.

Tourne passablement (soie de Cochinchine).

Tourne mal.

Même avec les cocons indo-chinois, nous pouvons arriver à assez bien, si on apporte les modifications ci-dessus mentionnées et qui porteraient sur le mode de chauffage de l'eau des bassines. M. Samuel, puisque M. Francfort est mort à la peine, devrait, au lieu

de chauffer par la vapeur, amener dans les bassines de l'eau chaude à une température constante de 80°.

Cette filature de cent bassines, pour s'entretenir de cocons, a obtenu du Roi de Cambodge des concessions de mûrières splendides, qui, il faut l'espérer, la pourvoiront suffisamment de cocons et l'empêcheront d'avoir recours à la Chine méridionale et au Tong-Kin.

Cette filature peut donner environ quatre mille kilogrammes par an, en ce moment.

C'est une fileuse française de Nîmes, M<sup>me</sup> Luguët, qui, en moins de six mois, a formé les cent fileuses annamites de la filature Francfort et Samuel. Chaque fileuse reçoit 1 fr. par jour, ce qui est considérable pour le pays, où avec 20 centimes, on est logé et nourri, pour des indigènes, dans de bonnes conditions.

Les femmes annamites, comme les femmes cambodgiennes, sont, dans le royaume, éminemment propres à ce genre de travail.

Une femme peut faire, avec un approvisionnement de cocons assuré, 200 grammes de soie filée par jour. Donc 200 fileuses en feront 40 kilogrammes et annuellement quatorze mille quatre cents kilogrammes. Le kilogramme de soie du Cambodge bien filée, avec la mention « tourne assez bien », se vendrait 85 fr. sur les marchés de Lyon.

J'ai pris ce chiffre de 200 fileuses, ma filature modèle de Phnom-Penh devant être de 200 bassines, et le Roi s'étant engagé à me donner toutes les terres pour mûrières nécessaires à son alimentation.

Le cardage et la presse des déchets de la filature donneraient encore 30 francs par kilogramme.

[12] Il faut ordinairement en Indo-Chine une moyenne de 12 kilogrammes de cocons pour avoir 1 kilogramme de soie filée. Il reste donc 11 kilogrammes de déchets.

Le cardage et la presse utilisent ainsi les 11 kilogrammes de déchets.

1° 6 kilogrammes 66 de déchets au cardage à 30 fr. chaque, ci 199 fr. 80 c.

2° 4 kilogrammes 44 de rejets définitifs.

Ces 199 fr. 80 c. doivent s'ajouter aux 85 francs ci-dessus, ce qui donne : 284 fr. 80 c.

.....

---

LA QUATRIÈME EXPOSITION COLONIALE DE SAIGON  
par SCHROEDER (K.),  
secrétaire du comité agricole et industriel de la Cochinchine.  
(*Journal d'agriculture pratique*, juillet 1880, p. 444-445)

.....

Pour l'année 1880, nous avons dû constater qu'aucun de nos agriculteurs et industriels, ayant obtenu des médailles d'or en 1874, n'a pu se maintenir dans son établissement ; nous avons eu le regret de voir succomber successivement :

La sucrerie de Biênhoà ;

La filature de soie de MM. Francfort et Samuel ;

L'exploitation agricole en vue de l'élevage du bétail de M. Lefauqueur ;

La briqueterie mécanique de M. Wangsai ;

Enfin la plantation de café de M. Blanchy.

.....

---

Notices coloniales, publiées à l'occasion de l'Exposition universelle d'Anvers en 1885.  
(3 juin 1885)

Filature de soie. — Des tentatives de cette industrie ont été faites dès notre installation dans la colonie ; on peut retrouver dans le *Bulletin du Comité agricole et industriel* les nombreux essais faits par divers industriels ; en 1874, le dernier établissement de ce genre a disparu : c'était celui de MM. Francfort et Samuel.

En ce moment, il n'existe qu'un dévidage avec nettoyage. L'insuccès de ces établissements provient de l'apathie des indigènes, qui, lorsqu'ils travaillent pour l'étranger, ne lui donnent pas le quart de travail qu'ils produisent quand ils s'occupent pour leur compte. La plantation du mûrier, l'élevage des vers, leur étouffage, sont autant de manipulations auxquelles les Européens s'étaient livrés et qu'ils ont abandonnées, à cause de la cherté de la main-d'œuvre ; d'un autre côté, les indigènes refusent de vendre leur récolte dans des conditions acceptables.

---

27. Construction d'un entrepôt d'opium à Cholon.  
(DOSSIER N° 103, 2<sup>e</sup> BUREAU.)  
(Conseil colonial de la Cochinchine, 8 décembre 1893)

Rapport au Conseil colonial.

.....  
Il est regrettable que les propositions faites dernièrement pour l'achat de l'ancienne maison Francfort et Samuel n'aient pas abouti, car la régie eût pu s'installer grandement et à peu de frais dans cet immense bâtiment.  
.....

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — L'Administration est entrée en pourparlers avec les propriétaires de la maison Samuel et Cie pour l'achat de ce bâtiment ; mais elle s'est trouvée en présence de prétentions très exagérées.

M. BÉRENGUIER [Pharmacien]. — Je demanderai à connaître la somme exigée par les propriétaires de cet immeuble.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Je crois que c'est 12.000 piastres.

M. LE PRÉSIDENT. — Que décide la commission ?

M. HOLBÉ [Pharmacien]. — De prendre une moyenne entre le chiffre demandé par l'Administration et celui proposé par la commission, soit 9.500 piastres.

M. LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS. — Je crois que vous serez plus près de la vérité ; mais je ne peux affirmer que la somme sera suffisante.

L'adjudication vous le montrera.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les nouvelles conclusions de la commission : Adoption d'un crédit de 9.500 piastres.

Adopté.

---

Contribution à l'étude de la sériciculture en Indochine,  
par M. BUI-QUANG-CHIËU,  
ingénieur agronome,  
sous-inspecteur des Services agricoles et commerciaux de l'Indochine  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, mars 1913)

[167] Vers la même époque, en 1870, une filature française s'installa à Cholon, sous la direction de MM. Francfort et Samuel, qui obtinrent une médaille d'or à l'exposition de Lyon pour leur soie grège. Des indigènes contemporains de l'époque nous ont

indiqué comme emplacement de cette filature, la première usine française en Cochinchine, la place occupée aujourd'hui par le bureau du [168] téléphone, sur le quai des Malabars, au bout de l'avenue Jaccaré. M. Ogliastro, dans un rapport à la chambre de commerce de Saigon, en 1883, écrivit au sujet de cette entreprise : « la filature était administrée par un personnel européen du métier. Cette affaire, qui semblait devoir promettre de grandes espérances aux fondateurs, en 1871, devint tout à coup leur ruine. En effet, le cours des soies grèges à la filature française atteignit à cette époque le prix de 130 à 135 francs le kilogramme. Les soies de Cochinchine de la filature de Cholon, expédiées à Lyon et à Marseille à cette même époque, furent cotées 90 francs le kilogramme. Ce résultat était inespéré, mais de courte durée ; les cours fléchirent en Europe et restèrent stationnaires en Cochinchine pour la matière première.

Devant cette perspective ruineuse, on dut fermer la filature, laquelle ne s'ouvrit plus et fut abandonnée ». — Cet insuccès, cette fois, semble avoir refroidi le zèle du Comité agricole et industriel de la Cochinchine ; nous n'avons trouvé, en effet, que peu de traces de ses occupations séricicoles dans la suite.

---